

SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 12 / no 5 / 29 janvier 2010

Renouvellement du mandat du recteur Bourque

Michel Volle
Professeur au Département
de psychologie et président
du SPPUQTR



Le comité de sélection a formulé une recommandation favorable, pour une deuxième période de cinq ans, au renouvellement du mandat du recteur Bourque. Il ne manque plus que l'avis de l'Assemblée des gouverneurs et la décision du Conseil des ministres du gouvernement du Québec. Il serait toutefois étonnant que la recommandation soit différente de celle du comité de sélection.

Pourtant, la consultation menée par l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR), dans le cadre du processus de renouvellement, a bien mis en évidence que les

professeurs avaient plusieurs réserves sur le renouvellement du mandat de M. Bourque (voir *Le Point d'ancre* vol. 12, no 4).

Il ne fait aucun doute que les 140 professeurs qui ont répondu au sondage gardent encore un goût amer du déroulement des dernières négociations pour le renouvellement de la convention collective (décembre 2007-avril 2009), 79 % parmi les répondants se déclarent *insatisfaits ou très insatisfaits* du déroulement de la négociation. La Direction n'ayant pas posé les gestes nécessaires, comme lui suggérait le SPPUQTR, pour reconstruire les ponts avec le corps professoral, alors les résultats n'étonnent guère. L'appréciation des professeurs va pourtant bien au-delà de l'attitude et des déclarations du recteur Bourque lors de cette période difficile.

Les professeurs n'apprécient guère le leadership de M. Bourque dans le développement de la recherche (57 % *insatisfaits ou très insatisfaits*), dans la gestion des ressources humaines (65 % *insatisfaits ou très insatisfaits*), dans les moyens utilisés dans les communications internes (60 % *insatisfaits ou très insatisfaits*) et surtout dans les résultats obtenus lors des nombreuses restructurations administratives de l'enseignement et de la recherche (65 % *insatisfaits ou très insatisfaits*) amorcées par M. Bourque



durant son premier mandat. Il n'y a véritablement que le développement de l'enseignement, la gestion financière et les relations avec la communauté régionale qui trouvent grâce aux yeux des professeurs.

À la suite d'une telle évaluation, il n'est pas surprenant de constater qu'une très forte majorité des professeurs évalue négativement le premier mandat du recteur Bourque (64 % *insatisfaits ou très insatisfaits*) et que cette majorité ne souhaite pas le renouvellement de son mandat (62 % *défavorables ou très défavorables*).

La commission des études, le conseil d'administration et le comité de sélection ont tout de même recommandé le renouvellement du mandat du recteur Bourque. Est-ce à dire

que les résultats de la consultation officielle pouvaient être si différents de ceux obtenus par l'IPUQTR?

Le recteur Bourque a rencontré les membres du comité exécutif du SPPUQTR à la suite des recommandations des instances. Les échanges furent francs et honnêtes. Le comité exécutif du SPPUQTR a invité M. Bourque à tenir réellement compte de l'appréciation exprimée par les professeurs dans le sondage et à poser, à l'amorce de son deuxième mandat, les gestes qui permettront de reconstruire un lien de confiance durable avec le corps professoral de l'UQTR.

Les vendeurs du Temple

Ismail Biskri

Directeur du Département de mathématiques et d'informatique et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



Le 18 janvier dernier, le comité exécutif de l'UQTR a renouvelé une entente avec MBNA Canada et MasterCard International concernant la vente en exclusivité de cartes de crédit aux étudiants, aux diplômés et aux employés de l'UQTR.

On parle d'un renouvellement puisqu'une première entente avait été signée en septembre 2004 par la Rectrice et le Secrétaire général de l'époque. L'entente n'avait toutefois pas fait l'objet d'une résolution formelle et n'avait pas été remise aux membres du comité exécutif. Ce n'est donc qu'aujourd'hui que nous pouvons prendre connaissance d'une telle entente.



En résumé, l'UQTR permet à MBNA Canada de solliciter, jusqu'en avril 2018, ses étudiants, ses diplômés et ses employés afin de leur proposer une carte de crédit MasterCard. L'UQTR pourra aussi mener ses propres campagnes de sollicitation afin de proposer des cartes (dans ce cas, la redevance perçue est plus élevée). En échange, l'UQTR recevra une redevance qui générera environ 26 000 \$ par année.

L'entente prévoit que MBNA Canada pourra mener vingt campagnes de publipostage, 100 campagnes de médias électroniques, vingt semaines d'activités promotionnelles sur le campus. En outre, elle pourra utiliser les moyens de communication du campus. Enfin, MBNA pourra faire de la sollicitation téléphonique avec l'accord de l'UQTR (quel service de l'UQTR pourra donner une telle autorisation à MBNA?). Cette sollicitation se fera auprès des 40 000 personnes (minimum) qui apparaîtront sur la liste que fournira l'UQTR (avec nom, adresse du domicile, téléphone personnel et courrier électronique) à l'agence de publicité embauchée par MBNA Canada.

En favorisant la signature d'une telle entente, est-ce que la Direction de l'UQTR a tenu compte des éléments suivants?

- MBNA Canada, est une filiale américaine de Maryland Bank, N.A et, depuis 2006, de Bank of America.
- La sollicitation auprès des personnes sera faite par Cornerstone Group of Companies Limited, une agence de publicité de Toronto.
- L'entente interdit à d'autres institutions financières (Desjardins, Banque Nationale, etc.) de faire de la sollicitation afin de proposer des cartes de crédit.
- L'UQTR et MBNA Canada sont mutuellement responsables des poursuites qui pourraient découler de l'entente.
- Est-il pertinent pour une institution d'enseignement de favoriser l'offre de cartes de crédit?
- Est-il pertinent pour une université d'inciter les étudiants à s'endetter avec des taux d'intérêt usuraires afin d'en tirer un profit?
- Est-il pertinent pour une université québécoise de favoriser une banque américaine?
- Est-ce que la situation financière actuelle de l'UQTR ne l'autoriserait pas à renoncer à une telle entente considérant les faibles revenus qu'elle génère?
- Est-il éthique pour l'UQTR de vendre à une telle entreprise les coordonnées personnelles de ses étudiants, de ses diplômés et de ses employés?

communiquer la liste ou le renseignement qu'à des fins de prospection commerciale ou philanthropique;

2° avant cette communication, lorsqu'il s'agit d'une liste nominative de ses clients, de ses membres ou de ses employés, elle a accordé aux personnes concernées l'occasion valable de refuser que ces renseignements soient utilisés par un tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique;

3° cette communication ne porte pas atteinte à la vie privée des personnes concernées.

La décision de la Direction d'entériner une telle entente déconcerte quelque peu. D'autant plus que d'autres universités (Université de Sherbrooke et Université Concordia) prennent une voie diamétralement opposée en interdisant ou réduisant l'utilisation des cartes de crédit chez les étudiants. Il faut savoir que chaque fois, qu'un étudiant paie ses frais de scolarité avec une carte de crédit, l'Université doit rembourser à l'émetteur de la carte un certain pourcentage, soit environ 2 % de la transaction. L'UQTR a même prévu, dans son budget 2009-2010, des dépenses de 180 000 \$ afin de rembourser les frais reliés à l'utilisation des cartes de crédit... Quel intérêt y a-t-il donc à favoriser la multiplication des cartes de crédit qui augmenteront d'autant les frais que devra rembourser l'UQTR? Donc pour un revenu annuel de 26 000 \$, l'UQTR remettra à MBNA Canada et aux autres émetteurs de cartes des frais qui dépasseront largement ces revenus.

Du point de vue légal, il semble que l'article 22 de la loi sur la protection des renseignements personnels du Québec permet une telle entente :

22. La personne qui exploite une entreprise peut, sans le consentement des personnes concernées, communiquer à un tiers une liste nominative ou un renseignement servant à la constitution d'une telle liste si les conditions suivantes sont réunies:

1° cette communication est prévue dans un contrat comportant une stipulation qui oblige le tiers à n'utiliser ou ne

En tant qu'institution d'enseignement supérieur ayant comme mandat de former des citoyens responsables, l'UQTR devrait plutôt se préoccuper des effets néfastes du crédit et ne pas se faire complice d'une banque qui n'a pas la réputation de faire dans la dentelle lorsqu'il s'agit de vendre des cartes de crédit. L'UQTR devrait donner l'exemple. Ce qu'elle n'a su faire encore une fois.

«... l'UQTR s'engage à ne pas fournir et à faire en sorte qu'aucune entité liée à l'UQTR ne fournisse de renseignements aux membres actuels ou potentiels ou encore à ne pas communiquer avec ces derniers relativement à toute partie du programme sans le consentement écrit préalable de MBNA Canada. Malgré ce qui précède, l'UQTR peut répondre aux demandes individuelles de membres sur le programme à condition de donner des réponses exactes et compatibles avec le matériel publicitaire alors en cours qui lui a été fourni par MBNA Canada.» (Article f de l'entente).

Enquête sur le corps professoral québécois

Professeur d'université : un travail satisfaisant? (3)

Afin d'obtenir des données plus larges sur la situation d'emploi et la satisfaction au travail des effectifs professoraux de toutes les universités au Québec et de tous les secteurs disciplinaires, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) a entrepris une vaste enquête quantitative au printemps 2008.* Au total, 1328 professeurs ont répondu à un questionnaire en ligne d'une durée de 35 minutes. Le questionnaire contenait

près de soixante questions réparties en huit sections. Malgré le fait que les professeurs de l'UQTR étaient en grève durant la distribution du questionnaire, ils furent parmi les plus nombreux à y répondre : 34,8 % pour l'UQTR comparativement à 28,2 % pour l'ensemble des autres universités.

Nous publions, dans ce troisième et dernier article, quelques tableaux de l'enquête où nous comparons les réponses des professeurs de l'UQTR avec celles des professeurs des autres universités sur le niveau de satisfaction et la conciliation travail-famille.

Tableau 12 : Distribution des répondants selon le taux de satisfaction à l'égard de leur emploi

Satisfaction globale	UQTR	Autres universités
Très élevée	27,0	31,2
Assez élevée	40,9	46,8
Moyenne	22,6	17,6
Assez faible	5,2	3,2
Très faible	4,3	1,2
Total	100,0 % (N=115)	100,0 % (N=1213)

« Le tableau suivant présente le taux de satisfaction au travail des professeurs d'université. Plus des deux tiers des répondants de l'UQTR montrent une satisfaction globale assez élevée ou très élevée comparativement à 78,0 % pour l'ensemble des autres universités. Parmi les deux groupes, on remarque que les professeurs de l'UQTR sont presque quatre fois plus nombreux que ceux de l'ensemble des universités à affirmer une satisfaction très faible. »

Tableau 13 : Distribution des répondants selon l'évaluation de leur satisfaction à divers aspects de leur travail

	Taux de satisfaction	
	UQTR	Autres universités
Relations avec les étudiants*	98,2	97,3
Relations avec le personnel des services*	89,6	87,1
Prise de position du syndicat ou association quant aux dossiers de l'université	87,7	72,3
Syndicat ou association pour représentation des intérêts collectifs*	86,1	78,7
Information diffusée par le syndicat ou association*	84,3	84,5
Relations avec les collègues*	81,6	83,0
Syndicat ou association pour représentation des intérêts personnels*	78,9	78,0
Climat de travail dans l'unité	78,9	71,3
Relations avec le personnel administratif	63,5	85,3
Vie intellectuelle dans l'unité*	62,6	63,9
Entente ou convention collective	39,6	83,6
Climat de travail dans l'université	32,2	63,3

*Différence non statistiquement significative ($p > 0,05$)

« ...le tableau 13 dresse un portrait des éléments liés au travail pour lesquels les professeurs se sont dits satisfaits. Ils ont été triés selon l'ordre d'importance que leur accordaient les répondants de l'UQTR. Les éléments retenus sont ceux pour lesquels les répondants exprimaient une satisfaction globale allant de assez élevée à très élevée.

Pour les deux groupes, la relation avec les étudiants se retrouve comme source première de leur satisfaction au travail alors que l'entente ou convention collective (39,6 % c. 83,6 %) ainsi que le climat de travail dans l'université (32,2 % c. 63,3 %) constituent les deux aspects avec les pourcentages les moins élevés pour les professeurs de l'UQTR. Il faut rappeler que l'enquête a eu lieu au printemps 2008, durant les négociations. »

*Enquête sur le corps professoral québécois : portrait des répondants de l'UQTR par Frédéric Deschenaux et Mélanie Belzile.

L'enquête pour l'ensemble du Québec est disponible sur le site web de la FQPPU : <http://fqppu.org/themes/corps-professoral.html>

Le volet UQTR est disponible sur le site web du SPPUQTR : www.sppuqtr.ca/actualités/Mémoires,communiqués,avis...

Tableau 14 : Distribution des répondants selon le nombre d'heures travaillées

Nombre d'heures	UQTR	Autres universités
Moins de 30 heures	2,6	4,2
Entre 31 et 45 heures	33,3	29,1
Entre 46 et 60 heures	59,6	57,5
61 heures et plus	4,4	9,3
Total	100,0 % (N=115)	100,0 % (N=1213)

« Plus de la moitié des répondants de chaque groupe affirment travailler entre 46 et 60 heures en moyenne par semaine. De plus, 4,4 % des professeurs de l'UQTR indiquent qu'ils travaillent 61 heures et plus par semaine comparativement à 9,3 % des répondants dans l'ensemble des universités. »

Tableau 15 : Distribution des répondants selon l'évaluation de la conciliation travail/vie personnelle

Conciliation travail/vie	UQTR	Autres universités
Souvent difficile	18,6	23,6
Parfois difficile	42,5	41,1
Rarement difficile	20,4	24,4
Jamais difficile ou presque	18,6	11,0
Total	100,0 % (N=115)	100,0 % (N=1213)

« Le tableau 15 présente une distribution des répondants selon l'évaluation de la conciliation entre le travail et la vie personnelle des professeurs d'université. Les deux groupes montrent une répartition des pourcentages assez identique. En effet, plus de 42,5 % et 41,1 % des répondants semblent trouver parfois difficile la conciliation travail/vie personnelle. »

Tableau 16 : Distribution des répondants selon leur intention d'avoir des enfants au cours des trois prochaines années

Prévoit avoir des enfants au cours des 3 prochaines années	UQTR	Autres universités
Oui	5,3	11,1
Peut-être	7,0	9,6
Non	87,7	79,3
Total	100,0 % (N=115)	100,0 % (N=1213)

« Pour les professeurs de l'UQTR, 87,7 % des répondants ne prévoient pas avoir d'enfants au cours des prochaines années comparativement à 79,3 % chez l'ensemble des universités. Ce résultat relativement élevé pour les deux groupes est sans doute lié à l'âge de ces personnes. »

Tableau 17 : Distribution des répondants selon leurs intentions de parentalité

Intentions de parentalité	UQTR	Autres universités
Oui, a décidé d'en avoir plus	0,9	2,0
Oui, a décidé d'en avoir moins	17,5	19,0
Oui, a décidé de ne pas en avoir	7,0	5,4
Non, cela n'a eu aucune influence	74,6	73,6
Total	100,0 % (N=115)	100,0 % (N=1213)

« Les répondants indiquent également à 74,6 % et 73,6 % que le fait d'enseigner à l'université n'a eu aucune influence sur leur intention de devenir parent. On constate qu'à l'UQTR, le pourcentage est plus élevé que pour l'ensemble des universités. »

Sondage sur la recherche à l'UQTR (2)

Ismail Biskri

Directeur du Département de mathématiques et d'informatique et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



En avril 2009, le comité des affaires universitaires (CAU)* du SPPUQTR réalisa un premier sondage consacré aux professeurs afin de mieux connaître leur appréciation des efforts déployés par la Direction de l'UQTR pour les soutenir dans le développement de la recherche.

Les résultats préliminaires du sondage ont été présentés aux délégués syndicaux et aux directions de département en juin 2009 et à la vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche et son équipe en octobre.

Les résultats du sondage ont été subdivisés en quatre sections:

- **le profil des répondants;**
- **le financement de la recherche à l'UQTR;**
- **l'appui administratif aux chercheurs;**
- **l'appréciation des professeurs face au support apporté.**

Un premier article portant sur le profil des répondants a été publié dans le *Le Point d'ancre* de décembre 2009 (vol. 12, no 4).

Nous publions aujourd'hui les résultats du sondage portant sur le financement de la recherche à l'UQTR. Rappelons qu'il était possible de répondre électroniquement aux 75 questions du sondage, et cela, entre le 21 avril et le 15 mai 2009. Même s'il fallait près de 45 minutes pour le compléter, plus de 190 professeurs ont répondu à la plupart des questions. Le nombre de répondants s'établit entre 165 et 175. Un tel nombre représente plus de 50 % des professeurs susceptibles de répondre au sondage si on considère les professeurs en congé de maladie, en congé sans traitement, en congé sabbatique, en congé de perfectionnement ou à l'étranger durant la période de consultation.

Voici la série de tableaux concernant le financement de la recherche à l'UQTR :

2.1- Au cours des cinq dernières années, à combien déterminez-vous la moyenne annuelle de l'aide financière individuelle pour vos projets de recherche?			
Moins de 10 000 \$	60	37%	74%
11 000 \$ à 50 000 \$	62	38%	
51 000 \$ à 100 000 \$	21	13%	21%
101 000 \$ à 200 000 \$	13	8%	
Plus de 200 000\$	8	5%	
Nombre de répondants	164		

2.2- Au cours des cinq dernières années, comment avez-vous financé vos projets de recherche?					
	1er choix	2e choix	3e choix	Somme	
Ministères provinciaux ou fédéraux	22	16	5	43	11%
Organismes subventionnaires (CRSNG-CRSH, IRSC, FQRNT, etc)	94	22	9	125	31%
Fonds institutionnel de recherche de l'UQTR	21	31	16	68	17%
Fiducie départementale (annexe C)	9	33	20	62	16%
Commandites privées	6	13	16	35	9%
Fonds d'animation et de développement de la recherche de l'UQTR	0	7	6	13	3%
Fonds personnels	9	10	8	27	7%
Autres	4	10	11	25	6%
Pas d'autres choix		23	45		
Nombre de répondants	165	142	91	398	100%

2.5- Au cours des cinq dernières années, à combien déterminez-vous la moyenne annuelle de l'aide financière obtenue comme membre d'une équipe de recherche pour vos projets de recherche?

Moins de 10 000 \$	88	59%	84%
11 000 \$ à 50 000 \$	38	25%	
51 000 \$ à 100 000 \$	11	7%	12%
101 000 \$ à 200 000 \$	7	5%	
Plus de 200 000\$	6	4%	
Nombre de répondants	150		

2.8- Au cours des cinq dernières années, avez-vous obtenu une aide financière individuelle provenant d'entreprises privées pour vos projets de recherche?

Oui	24	15%
Non	141	85%
Nombre de répondants	165	

2.9- Si oui, à combien s'élevait la moyenne annuelle de l'aide financière obtenue du secteur privé?

Moins de 10 000 \$	10	42%	75%
11 000 \$ à 50 000 \$	8	33%	
51 000 \$ à 100 000 \$	2	8%	25%
Plus de 100 000 \$	4	17%	
Nombre de répondants ayant reçu des sommes	24		

2.10- Au cours des cinq dernières années, avez-vous versé des sommes dans le fonds de fiducie départementale (annexe C)?

Oui	106	64%
Non	59	36%
Nombre de répondants	165	

2.11- Si oui, les sommes versées proviennent de quelles sources (Plusieurs choix possibles)?

La direction de travaux de recherche d'étudiants aux 2e et 3e cycles	92	87%
L'exécution de tâches d'enseignement excédentaires non rémunérées	54	51%
La renonciation au versement de primes de direction	17	16%
L'<a renonciation au versement du salaire pour les activités de formation de type service à la collectivité	9	8%
Autres	4	4%
Nombre de répondants ayant versé des sommes	106	

2.12- Si oui, à combien s'élevait la moyenne annuelle des montants générés dans la fiducie départementale?

Moins de 5 000 \$	70	66%
6 000 \$ à 10 000 \$	28	26%
11 000 \$ à 20 000 \$	7	7%
Plus de 20 000 \$	1	1%
Nombre de répondants ayant versé des sommes	106	

En résumé

À partir des tableaux publiés :

- 26 % des répondants indiquent plus de 50 000 \$ annuellement comme moyenne de subvention de recherche (tableau 2.1);
- 42 % des répondants identifient comme 1er, 2e ou 3e choix les gouvernements et les organismes subventionnaires comme sources de financement de leur recherche (tableau 2.2);
- 17 % des répondants identifient comme 1er, 2e ou 3e choix le FIR comme sources de financement de leur recherche (tableau 2.2);
- 16 % des répondants identifient l'annexe C comme 1er, 2e ou 3e choix comme sources de financement de leur recherche (tableau 2.2);
- 15 % des répondants indiquent avoir reçu des commandites privées (tableau 2.8);
- 64 % des répondants ont versé des sommes dans la fiducie départementale (tableau 2.10);
- 34 % des répondants indiquent que ces sommes s'élevaient à plus de 5 000 \$ en moyenne (tableau 2.12);

À partir des autres questions du sondage :

- 52 % des répondants identifient au moins une fois la direction de travaux de recherche d'étudiants aux 2e et 3e cycles comme source des sommes versées dans la fiducie départementale;
- 31 % des répondants identifient au moins une fois l'exécution de tâches d'enseignement excédentaires non rémunérées comme source des sommes versées dans la fiducie départementale;
- 10 % des répondants identifient au moins une fois la renonciation au versement de primes de direction comme source des sommes versées dans la fiducie départementale;
- 34 % des répondants ont bénéficié d'un fonds de démarrage en recherche à l'embauche.

**Collaboration
Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires
SPPUQTR**

Dans le prochain article, nous présenterons les résultats du sondage sur l'appui administratif donné aux professeurs par l'UQTR.

*Le CAU était composé des professeurs Robert Lanouette du Département de génie chimique, Pierre Sicard du Département de génie électrique et génie informatique, Andrée-Claire Brochu du Département des sciences de l'éducation, Pierre Tancrede du Département de chimie-biologie et Ismaïl Biskri du Département de mathématiques et d'informatique et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR et de Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires du SPPUQTR.

Dur coup pour le CIPP

Les échanges entre l'UQTR et le CEGEP de Trois-Rivières pour intégrer leurs activités reliées à la recherche sur l'industrie des pâtes et papiers datent de la fin des années 1990. Les deux partenaires annoncent, en 1999, la création du Centre intégré des pâtes et papiers (CIPP). L'organisme à but non lucratif possède son propre conseil d'administration et est indépendant de l'UQTR et du CEGEP.

Après plusieurs tergiversations, qui débutent en 2001, les gouvernements provincial et fédéral décident de financer, pour la moitié des coûts, la construction d'un vaste pavillon (80 M\$) inauguré à la fin de 2006. Le bâtiment se divise en trois secteurs, soit un atelier de mécanique, un atelier de traitement de pâtes et papiers et une section de salles de classe qui occupe 40 % de l'ensemble des espaces.

L'effondrement de l'industrie des pâtes et papiers en Amérique du Nord torpille complètement le plan d'affaires du CIPP qui devait générer une partie de ses coûts de fonctionnement à partir des contrats avec les papetières. De plus, le nombre d'étudiants intéressés à faire des études en pâtes et papiers a dramatiquement chuté durant la période.

Depuis son ouverture, le CIPP fonctionne donc grâce à des emprunts bancaires cautionnés par le Cégep et l'UQTR. À son rapport financier 2008-2009, l'UQTR a inscrit un compte à recevoir de près de 1 M\$ et un cautionnement de 22,7 M\$ vis-à-vis le CIPP. Le cautionnement correspond à la mise de fonds initiale du gouvernement du Québec et est garanti par le ministère des Ressources naturelles. Le CIPP doit aussi plus de 600 000 \$ en arriéré de taxes à la Ville de Trois-Rivières.

Récemment, une autre tuile est tombée sur le CIPP.

À la suite de la construction, un des entrepreneurs impliqués, HMI Construction Inc., dépose, en mars 2006, une

réclamation de plus de 3 M\$ contre le CIPP pour des retards indus dans la réalisation des travaux de construction. Ces retards ont engendré des coûts supplémentaires importants. Après avoir investi plusieurs centaines de milliers de dollars en frais juridiques, en honoraires d'experts et en frais divers, l'arbitre saisi de la réclamation a rendu sa sentence le 27 août 2009. Le CIPP est condamné à verser 2 008 495 \$ à HMI Construction Inc. en dédommagement, taxes et intérêts. Pourront s'ajouter à ce montant, les intérêts conventionnels prévus à compter du 1^{er} novembre 2009. HMI Construction Inc. avait jusqu'au 22 décembre 2009 pour déposer la décision arbitrale en Cour supérieure du Québec.

S'agit-il du coup de grâce qui aura raison du CIPP?



Une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'UQTR, nous apprend que le ministère du Développement économique, Innovation et Exportation (MDEIE) a déposé, dans un compte en fiducie, la somme de 1 772 510 \$, à laquelle l'UQTR a ajouté un montant de 245 034 \$ afin d'en venir à une entente finale et globale avec HMI Construction Inc. L'UQTR doit, en principe, récupérer cette somme en se faisant rembourser les taxes qui seront payées par le

CIPP sur le dédommagement versé à HMI Construction Inc.

Le 15 décembre 2009, l'UQTR, le sous-ministre du MDEIE et le Directeur du centre se sont rencontrés afin de former un comité de relance du CIPP. Le gouvernement du Québec a même nommé un consultant qui doit faire rapport, avant la fin février 2010, sur l'avenir du CIPP. L'UQTR, le Cégep et la région peuvent-ils se permettre de perdre un outil de développement aussi précieux que le CIPP? Il faut donc trouver les moyens de sauver le CIPP et, surtout, de lui attribuer les ressources lui permettant de réaliser ses mandats.

Réforme du régime d'assurances collectives de l'Université du Québec

Sylvain Beaudry
Professeur au Département des sciences comptables et trésorier du SPPUQTR



Dans le *Le Point d'ancre* du mois d'avril 2009 (vol. 12, no 1), le SPPUQTR présentait un projet de réforme de l'assurance collective de l'UQ concernant les services paramédicaux à l'exception des médicaments. Une première depuis l'implantation du régime au début des années 1970. Les services paramédicaux représentent environ 8,3 % des prestations versées (932 846 \$ sur un total de 11,2 M\$) comparativement à 68,8 % pour les médicaments.

La réforme visait les points suivants :

- Réduction du pourcentage de remboursement de 90 % à 80 %;
- Regroupement des spécialistes : acupuncteur, chiropraticien, ostéopathe et podiatre sous un maximum combiné tout en haussant le maximum admissible de 500 \$ à 750 \$ par année;
- Regroupement des spécialistes : homéopathe, naturopathe et massothérapeute sous un maximum combiné tout en maintenant le maximum admissible à 500 \$ par année;
- Regroupement des spécialistes : psychologue et psychanalyste sous un maximum combiné tout en haussant le maximum admissible de 500 \$ à 1 250 \$ par année (le maximum remboursable du psychanalyste est par contre réduit de 2 000 \$ à 1 000 \$ par année, mais son pourcentage de remboursement est haussé de 50 % à 80 %);
- Maintien des maxima admissibles des spécialistes audiologiste et diététicien à 500 \$ par année;
- Hausse des maxima admissibles des spécialistes ergothérapeute et orthophoniste de 500 \$ à 1 250 \$ par année tout en maintenant les maxima distincts;
- Hausse du maximum admissible pour l'achat et la réparation des prothèses auditives de 300 \$ à 600 \$ par période de 36 mois;
- Hausse du maximum admissible pour les prothèses mammaires de 200 \$ à 300 \$ par année;
- Hausse du maximum pour les thérapies reliées à l'alcoolisme et aux toxicomanies de 1 000 \$ remboursable à 2 500 \$ admissible; la thérapie pour jeu compulsif est également ajoutée à la protection. Le maximum par semaine est haussé de 250 \$ remboursable à 500 \$ admissible.

Le Cartel intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives (CIRRAC) a mené, pendant plusieurs mois, une vaste consultation auprès des syndicats membres (professeurs, employés de soutien et professionnels de l'ensemble des constituantes du réseau). Selon les règles du CIRRAC, la majorité des syndicats et la majorité des membres (double majorité) devaient être favorables à la réforme.

Pour diverses raisons, certaines ponctuelles, d'autres reliées à la procédure, d'autres enfin plus fondamentales, la réforme n'a pas été acceptée : 12 syndicats se déclarant **pour** et 10 syndicats votant **contre**; 1954 employés **pour** et 3018 employés **contre**. La réforme est donc rejetée.

Le CIRRAC analyse actuellement les résultats et discutera éventuellement de la meilleure façon de relancer le débat sur la réforme de l'assurance collective puisque la croissance des coûts prévue obligera, à plus ou moins long terme, à revoir l'ensemble des services couverts.

Lettre de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR au Recteur

Monsieur Ghislain Bourque
Recteur
Université du Québec à Trois-Rivières

Monsieur le Recteur,

L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR s'est récemment réunie pour discuter de différents dossiers importants pour l'avenir de l'UQTR.

La présente souhaiterait simplement vous exprimer l'opinion de l'IPUQTR sur trois dossiers particuliers : les travaux du comité aviseur sur la réforme académique, le plan stratégique 2010-2013, le projet de loi 38 et la réforme de la Loi de l'UQ.

Les travaux du CARA

La mise sur pied, la définition du mandat et le processus de consultation du comité aviseur sur la restructuration académique pourraient être cités comme un exemple de concertation des différents partenaires afin d'étudier une problématique particulière commune. Des membres de l'Intersyndicale ont participé activement aux travaux du CARA et d'autres ont suivi ses consultations de façon assidue à titre d'observateurs.

Nous constatons toutefois un certain retard dans le cheminement du dossier et cela nous inquiète et laisse place à toutes sortes de rumeurs.

Selon l'échéancier initial, le CARA devait faire la présentation du modèle retenu à la suite des consultations qui ont eu lieu au début de la rentrée 2009 (septembre). Ce qui apparaissait comme réaliste puisque les consultations internes et externes sont terminées depuis le printemps.

Il reste donc au CARA à rédiger son rapport final et à mener une dernière consultation sur les modèles de restructuration académique retenus et dans la mesure où le comité aviseur est un exemple de concertation, nous

considérons que cette dernière consultation doit s'adresser à l'ensemble de la communauté.

L'Intersyndicale a parcouru attentivement les avis déposés et a suivi assidûment les rencontres de consultation du CARA. Nous n'y avons rien vu ni entendu qui remet radicalement en cause le système académique actuel. Nous n'avons surtout entendu personne réclamer l'implantation du système facultaire à l'UQTR. Il serait donc surprenant et pour le moins déplacé de retrouver, comme le veut la rumeur, ce modèle dans ceux proposés lors de la consultation finale. Comme nous l'avons toujours dit, le rapport du CARA devrait refléter fidèlement les avis entendus et non le prétexte à imposer une structure que seule la Direction de l'UQTR semble voir comme une panacée à des problèmes d'ailleurs très mal identifiés.

Plan stratégique 2010-2013

L'IPUQTR n'a pas fait parvenir d'avis au comité du plan stratégique 2010-2013 sur les propositions préliminaires dévoilées récemment. L'IPUQTR reste toutefois très intéressée à donner son avis sur le nouveau plan stratégique.

À la suite de la première vague de consultation, le comité du plan doit élaborer une version plus définitive du plan stratégique contenant, nous l'espérons, un plan d'action accompagné d'un budget et des indicateurs de réussite. Nous comptons sur vous, une fois cette étape complétée pour solliciter à nouveau l'avis de la communauté universitaire sur le plan stratégique tout en lui accordant les délais nécessaires pour répondre adéquatement.

Projet de loi 38 et réforme de la Loi de l'UQ

Comme vous le souligniez dans votre allocution du 29 octobre dernier, ces deux dossiers risquent de marquer profondément l'avenir de l'UQTR.

Nul ne sait pour l'instant ce qu'il adviendra du projet de loi 38. Les avis déposés à la commission parlementaire de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour espérer des amendements nombreux et substantiels. Il n'en reste pas moins qu'une fois la loi adoptée, le débat sur la désignation des administrateurs internes et externes deviendra l'apanage de chaque institution universitaire du Québec. À ce sujet, l'IPUQTR compte sur votre appui afin de s'assurer que le nombre d'administrateurs internes (représentants des étudiants, des professeurs et des chargés de cours) au conseil

d'administration de l'UQTR restera intact. Nous considérons même que l'on devrait profiter de l'occasion pour ajouter formellement un représentant des employés de soutien considérant leur rôle important dans le fonctionnement de l'UQTR.

Pour ce qui est de la réforme de la Loi de l'UQ, le projet concocté par les recteurs et les chefs d'établissement du réseau apparaît comme prometteur sous plusieurs aspects. L'avoir acheminé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant même d'en avoir saisi l'ensemble des partenaires universitaires pourrait être qualifié, pour le moins, de maladroit. Nous escomptons donc que la Direction de l'UQTR mènera à court terme la consultation prévue initialement afin de faire connaître à la ministre les avis de l'ensemble de la communauté universitaire qui pourraient être différents de ceux des recteurs.

Voilà, Monsieur Bourque, ce qu'avait à vous dire l'IPUQTR sur les dossiers en titre. L'Intersyndicale pourrait élaborer longuement sur chacun d'entre eux. Nous pourrions peut-être le faire si, à la veille de solliciter le renouvellement de votre mandat, vous considérez intéressant de susciter une nouvelle rencontre avec l'IPUQTR afin de discuter de l'avenir de l'UQTR. La dernière rencontre date de juin 2005.

Veillez agréer, Monsieur Bourque, l'expression de nos sentiments sincères.

Michel Volle, président du SPPUQTR
Carole Neill, présidente du Syndicat des chargés de cours
Denise Béland, présidente du Syndicat des employés de soutien

L'IPUQTR rencontre le VRAFVE

De gauche à droite

Joanie Pothier présidente de l'Association générale des étudiants, Carol Neill, présidente du Syndicat des chargés de cours, René Garneau, VRAFVE, Denise Béland, présidente du Syndicat des employés de soutien et Michel Volle, président du Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQTR.



photos : Alain Gamelin

Comme chaque année, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR a profité du dépôt du rapport financier 2008-2009 et du budget révisé 2009-2010 de l'UQTR pour rencontrer, le 15 décembre dernier, le vice-recteur à l'administration, aux finances et à la vie étudiante, M. René Garneau, afin d'en discuter.

Le mandat de M. Garneau se terminant le 31 décembre, l'IPUQTR a profité de cette dernière rencontre pour remettre à ce dernier un petit présent. M. Garneau a toujours accepté de rencontrer l'IPUQTR afin de discuter des questions budgétaires. Espérons que son successeur manifestera la même ouverture et poursuivra cette tradition.



Ailleurs dans le réseau universitaire



Une contribution gouvernementale de 55 M\$ pour l'UQO à Saint-Jérôme

Nomination de sept nouveaux membres socio-économiques à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

Québec, le 22 janvier 2010 - La présidente de l'Université du Québec, Sylvie Beauchamp, est heureuse d'annoncer que le conseil des ministres a procédé le 20 janvier à la nomination de sept nouveaux membres socio-économiques qui siégeront à l'Assemblée des gouverneurs. Les nouveaux membres qui entrent en fonction immédiatement sont : Diane Beaudry, Chantal Bouvier, Guylaine Dubuc, Sylvie Dulude, Sonia Gauthier, Johanne Perron et Jean-Pierre Hotte. Toutes ces personnes connaissent le réseau de l'Université du Québec pour y avoir déjà étudié.

Saint-Jérôme, le 25 janvier 2010 - La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, a inauguré le 22 janvier le campus permanent de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ce nouveau pavillon est situé au cœur de la région des Laurentides, au centre-ville de Saint-Jérôme, à l'angle des rues Saint-Joseph et Labelle.

« On peut affirmer sans exagérer qu'il s'agit d'un moment historique pour l'UQO, pour la population de Saint-Jérôme et pour la région. Ce bel édifice vient sceller l'engagement de l'UQO à l'égard des citoyens et citoyennes d'ici. Il vient confirmer son enracinement dans la ville et dans la région », a déclaré Mme Courchesne.

La contribution financière du gouvernement du Québec à ce projet prend la forme d'une allocation annuelle de 2,2 millions de dollars, qui sera versée à l'UQO pendant toute la durée de l'entente de 25 ans conclue avec le Groupe AMT. Après ce délai, le promoteur cédera l'immeuble à l'UQO. Cet engagement représente un investissement gouvernemental total de 55 millions de dollars. Cette somme inclut le financement associé à la construction et à l'acquisition de l'équipement lié aux espaces d'enseignement.

SOLIDARITÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE

Montréal, le 14 janvier 2010 - La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), au nom de tous ses membres, adresse un message de sympathie et de solidarité à la communauté haïtienne, durement éprouvée à la suite d'une terrible catastrophe naturelle. Elle exprime ses plus sincères condoléances aux familles et amis des victimes, parmi lesquelles l'écrivain Georges Anglade, professeur retraité et cofondateur de l'UQAM.

La Ville de Saint-Jérôme a également appuyé le projet par un don en cession de terrains, estimé à 1,5 million de dollars. Pour ce qui est de l'UQO, elle a investi 2 millions de dollars dans l'implantation de ce campus permanent, dont le coût total est évalué à 25 millions de dollars.

La Fédération accorde son soutien au milieu de l'éducation en Haïti par l'entremise de l'[Internationale de l'éducation \(IE\)](http://www.ei-ie.org/frwww.ei-ie.org/fr) (www.ei-ie.org/frwww.ei-ie.org/fr) et elle encourage ses membres à faire de même.

Don pour Haïti

Le SPPUQTR a fait un don de 300 \$ à l'Internationale de l'éducation qui a constitué un fonds d'aide pour les enseignants haïtiens et leurs familles qui ont souffert du séisme.

Ateliers de préparation à la retraite pour les professeurs

L'Université offrira des activités de préparation à la retraite pour les personnes ayant 50 ans et plus. Les ateliers auront lieu dès le **16 février 2010** pour une durée de 8 semaines consécutives, soit les mardis en soirée, de 19 h à 21 h 30.

Durant la semaine de relâche, il n'y aura pas de cours (*semaine du 1er au 5 mars 2010*). Si vous êtes intéressé(e)s à assister à ces cours, vous avez jusqu'au **lundi le 8 février 2010** inclusivement pour vous inscrire auprès de Mme Gloria Lavoie (poste 2171).

Les conjoint(e)s sont également invité(e)s à participer à ces activités.



«Pas de colporteur»

Si vous ne souhaitez pas être sollicité pour l'achat d'une carte de crédit MasterCard, il est possible, comme le prévoit l'entente, de faire retirer votre nom de la liste d'envoi fournie par l'UQTR. Il s'agit d'en faire la demande au secrétariat général.

Membres du comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeurs 2009-2010

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Pierre Baillargeon, vice-président aux affaires syndicales, M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Denis Auger, vice-président aux services à la collectivité, M. Yvan Leroux, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041

Télécopieur 819.379.2341

Courriel : syndicat.profs@uqtr.ca

Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeurs**

Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeurs
regroupe trois niveaux de signification :**

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société